



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2022-103 quater**

Publié le 14 mars 2022

SOMMAIRE

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES – PREFECTURE DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté du 14 mars 2022 portant modification de la composition du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DES HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté modificatif du 11 mars 2022 portant nomination au Comité de bassin Artois-Picardie



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté portant modification de la composition du conseil économique, social et environnemental
de la région Hauts-de-France**

Le préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.4134-2 et R.4134-1 à R.4134-7 ;

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret n° 2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres et notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2020 portant nomination de monsieur Laurent BUCHAILLAT en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2017 modifié fixant la liste des organismes représentés au conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France, le nombre de leurs représentants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2017 modifié portant composition du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1er septembre 2021 portant délégation de signature à monsieur Laurent BUCHAILLAT, secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France ;

Vu la démission de monsieur Bernard LESNE du 10 décembre 2021 en tant que membre du deuxième collège représentant l'Union Régionale CFTC Hauts-de-France ;

Considérant le courrier du 4 février 2022 de l'Union Régionale CFTC Hauts-de-France proposant la désignation de madame Isabelle REMY en remplacement de monsieur Bernard LESNE ;

Vu la démission de Monsieur Régis AMBERT du 4 février 2022 en tant que membre du deuxième collège représentant le comité régional CGT Nord Pas-de-Calais ;

Considérant le courrier du 4 février 2022 du comité régional CGT Nord Pas-de-Calais proposant la désignation de monsieur Arnaud DUCHATEAU en remplacement de monsieur Régis AMBERT ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2017 portant composition du conseil économique, social et environnemental régional des Hauts-de-France est modifié comme suit :

2^{ème} collège : Représentants des organisations syndicales représentatives des salariés	
organisation	Représentant
Union régionale CFTC	<ul style="list-style-type: none">- Mme Marianne COULON- Mme Laetitia GOUJARD LEDUC- Mme Suzanne LALEUW- Mme Isabelle REMY (en remplacement de M. Bernard LESNE- M. Bertrand DUCLOY

organisation	Représentant
Comité régional CGT	<ul style="list-style-type: none">- M. Arnaud DUCHATEAU (en remplacement de M. Régis AMBERT)- Mme Véronique BLEUSE- M. Boujemaa CHIGRI- M. Jacques COUDSI- Mme Lucie DE BRITO- M. Guy FONTAINE- Mme Valérie GRUNDT- Mme Isabelle GUILHERME- M. Abdelhakim HACHEMI- M. Vincent LUROT- M. Jean-Marie MASSE- Mme Catherine MEYZA- M. Laurent REGNIER- Mme Pascale VIS- Mme Catherine WILLEMAIRE

Les autres dispositions restent sans changement.

Article 2 – Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise au président de la région Hauts-de-France et au président du conseil économique, social et environnemental régional et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **14 MARS 2022**

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général
pour les affaires régionales


Laurent BUCHAILLAT



**PRÉFET
COORDONNATEUR
DU BASSIN
ARTOIS-PICARDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Arrêté modificatif portant nomination au Comité de bassin Artois-Picardie

Le préfet de la région Hauts-de-France
préfet coordonnateur de bassin Artois-Picardie

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 213-7, L 213-8, D 213-17 et suivants, relatifs aux comités de bassin ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 30 juin 2021, nommant monsieur Georges-François LECLERC, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord, Préfet du Nord ;

Vu le décret n° 2020-1062 du 17 août 2020 relatif aux comités de bassin ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2021, modifié par l'arrêté du 11 octobre 2021, fixant la composition du comité de bassin Artois-Picardie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2021, modifié par l'arrêté du 11 octobre 2021, portant nomination au Comité de bassin Artois-Picardie.

Vu les propositions de désignation des structures consultées ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France, délégué de bassin Artois-Picardie et du secrétaire général des affaires régionales des Hauts-de-France ;

ARRÊTE

Article 1 – Objet de l'arrêté

L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2021 portant nomination au comité de bassin Artois Picardie est modifié :

«les représentants du conseil régional, en remplacement de Maryse CARLIER et Jean-Marc DUJARDIN, sont respectivement Bernadette VANNOBEL et Jean-Michel TACCOEN. »

Article 2 – Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication, d'un recours auprès du tribunal administratif de Lille.

Article 3 – Exécution et diffusion

Le secrétaire général des affaires régionales des Hauts-de-France, le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France, délégué de bassin Artois-Picardie, le directeur général de l'Agence de l'eau sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État des Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **11 MARS 2022**



Georges-François LECLERC,